CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent aux ventes de matériel informatique, à la fourniture de logiciels et de droits d'utilisation associés, aux prestations de services ainsi qu'aux ventes de crédits SMS et de consommables réalisées par ACDL auprès de clients agissant dans le cadre de leur activité professionnelle.
Elles s'appliquent également aux commandes effectuées sur le site internet.
Elles complètent les devis, bons de commande et contrats particuliers acceptés par les parties. En cas de contradiction, les conditions particulières ou les contrats spécifiques prévalent.
Les contrats de location de logiciel, de matériel et d'assistance téléphonique demeurent régis en priorité par leurs dispositions propres.
Lorsqu'un organisme de financement tiers conclut directement un contrat de location avec le CLIENT, les conditions de cette location ne sont pas régies par les présentes CGV.

ARTICLE 2 – COMMANDES ET FORMATION DU CONTRAT

Toute commande est établie sur la base d'un devis, d'une proposition commerciale, ou d'une offre présentée sur le site internet d'ACDL.
Pour les commandes réalisées directement auprès d'ACDL, le contrat est formé après acceptation de la commande par ACDL, sauf modalités particulières convenues.
Pour les commandes sur le site internet, le CLIENT vérifie le détail de son panier et le montant total à payer avant de confirmer sa commande avec obligation de paiement.
La commande est enregistrée après validation du paiement et fait l'objet d'une confirmation électronique. ACDL conserve la possibilité de refuser ou d'annuler une commande pour un motif légitime, notamment en cas d'erreur manifeste, de fraude ou d'impossibilité de fourniture, avec remboursement des sommes encaissées pour les produits ou services non fournis.
Toute modification ou annulation d'une commande acceptée nécessite l'accord préalable d'ACDL, sous réserve des droits légalement applicables.

ARTICLE 3 – PRIX ET FACTURATION

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, la TVA applicable étant facturée en sus.
Les prix et modalités de règlement figurent dans les documents commerciaux acceptés ou sont affichés sur le site internet lors de la commande.
Pour les ventes en ligne, le prix total, comprenant les taxes et les éventuels frais de livraison, est communiqué avant la validation définitive de la commande.
Les tarifs peuvent être modifiés pour les commandes futures. Le prix applicable à une commande en ligne est celui affiché et accepté lors de sa validation.
Les frais de déplacement, d'installation, de formation et les prestations supplémentaires sont facturés séparément lorsqu'ils ne sont pas inclus dans l'offre.
Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf accord particulier. Les éventuelles remises ou réductions de prix sont précisées dans les documents commerciaux applicables.

ARTICLE 4 – LIVRAISON ET INSTALLATION

Les délais de livraison et d'intervention sont communiqués à titre indicatif, sauf engagement écrit contraire.
ACDL informe le CLIENT, dans la mesure du possible, de toute difficulté susceptible de modifier sensiblement le calendrier convenu.
Le CLIENT met à disposition les locaux, équipements, accès et informations nécessaires à l'exécution des prestations.
Pour les biens expédiés, les frais, modalités et délais prévisionnels de livraison sont précisés lors de la commande. À défaut de stipulation particulière, les risques sont transférés au CLIENT lors de la remise effective des biens au CLIENT ou à son représentant.

ARTICLE 5 – RÉCEPTION ET RÉCLAMATIONS

Le CLIENT vérifie les fournitures livrées et signale à ACDL, dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant leur réception, toute anomalie apparente ou différence de quantité.
En cas de dommage lié au transport, il effectue également les réserves et démarches nécessaires auprès du transporteur dans les délais légaux.
L'absence de réclamation dans le délai précité vaut acceptation des éléments apparents normalement vérifiables lors de la réception. Elle ne prive pas le CLIENT de ses droits concernant les défauts non apparents ou les garanties légalement applicables.

ARTICLE 6 – LOGICIELS ET DROITS D'UTILISATION

La fourniture d'un logiciel confère au CLIENT les droits d'utilisation prévus dans les documents contractuels applicables.
Sauf stipulation expresse contraire, elle n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle sur les logiciels, leur code source ou leur documentation.
Le CLIENT s'engage à respecter les conditions d'utilisation et les éventuelles restrictions liées aux licences fournies.

Les logiciels sont installés sur les équipements du CLIENT ou sur ceux mis à sa disposition dans le cadre d'un contrat distinct, selon les conditions convenues.

ARTICLE 7 – GARANTIES ET LIMITES DES PRESTATIONS

Les matériels vendus bénéficient des garanties légales applicables et, le cas échéant, des garanties commerciales de leurs fabricants.
ACDL prend en charge les défauts ou dysfonctionnements qui lui sont imputables dans le cadre de ses obligations contractuelles.
Ne sont pas comprises, sauf accord particulier, les interventions rendues nécessaires par une mauvaise utilisation, une modification non autorisée, un défaut d'entretien, un incident électrique, un virus ou un dysfonctionnement provenant d'équipements ou de logiciels tiers.
Les interventions exclues peuvent faire l'objet d'un devis préalable accepté par le CLIENT.
L'assistance téléphonique et les mises à jour ne sont comprises que lorsqu'un contrat ou une offre acceptée le prévoit expressément.

ARTICLE 8 – SAUVEGARDES ET DONNÉES

Le CLIENT demeure responsable de la saisie, de la conservation et de la sauvegarde régulière de ses données. Il réalise lui-même ses sauvegardes, vérifie qu'elles peuvent être restaurées et en conserve au moins une copie sur un support distinct du poste de travail, protégé contre les incidents et les accès non autorisés.
Avant toute intervention technique susceptible d'affecter ses données, le CLIENT s'assure de disposer d'une sauvegarde récente et exploitable.
Les sauvegardes produites par le LOGICIEL sont au format propriétaire et leur exploitation ou leur restauration peut nécessiter une version compatible du LOGICIEL. Le CLIENT doit conserver ses sauvegardes, notamment avant la fin de son contrat.
Sauf prestation spécifiquement convenue, ACDL n'assure ni hébergement des données, ni sauvegarde externalisée, ni archivage, ni restauration garantie. Toute intervention de récupération ou de conversion des données, lorsqu'elle est techniquement possible, peut faire l'objet d'un devis préalable accepté par le CLIENT.

ARTICLE 9 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET RETOUR DES MATÉRIELS

Les matériels vendus demeurent la propriété d'ACDL jusqu'au paiement complet de leur prix, conformément aux dispositions légales applicables.
Cette réserve de propriété concerne les biens matériels vendus et ne constitue pas une cession de droits de propriété intellectuelle sur les logiciels.
Les matériels régulièrement commandés et livrés ne peuvent être retournés à la seule initiative du CLIENT. Tout retour volontaire nécessite l'accord préalable d'ACDL, sans préjudice des garanties et droits légaux applicables.

ARTICLE 10 – VENTES EN LIGNE ET PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Le site internet d'ACDL est destiné principalement aux clients professionnels utilisant ses logiciels.
Les commandes en ligne portent notamment sur l'achat de crédits SMS et de consommables compatibles avec les produits proposés par ACDL.
Le règlement est effectué à la commande, par carte bancaire, au moyen de la solution de paiement sécurisée PayPlug.
Les données de carte bancaire sont traitées par le prestataire de paiement selon ses propres dispositifs de sécurité. ACDL n'a pas vocation à conserver les données bancaires complètes du CLIENT.
La commande est confirmée après validation du paiement. En cas de paiement refusé ou non finalisé, ACDL n'est pas tenue de fournir les produits ou services commandés.
ACDL adresse au CLIENT une confirmation de commande et met à sa disposition les informations de facturation correspondantes.
Les informations et enregistrements électroniques liés à la commande et au paiement peuvent être utilisés comme éléments de preuve, dans les conditions légales applicables.

ARTICLE 11 – ACHAT ET UTILISATION DES CRÉDITS SMS

Les crédits SMS commercialisés par ACDL sont destinés à l'utilisation des fonctionnalités d'envoi de messages proposées dans les logiciels compatibles.
L'acheminement des SMS est assuré par un prestataire externe, auprès duquel ACDL dispose d'un compte principal auquel sont rattachés les sous-comptes de ses CLIENTS.
Les crédits SMS sont achetés sur le site internet d'ACDL, puis affectés par ACDL au sous-compte du CLIENT après confirmation du paiement.
Le crédit du compte n'est pas automatique. Il est effectué pendant les horaires d'ouverture d'ACDL, du lundi au samedi, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30, hors jours fériés. Toute commande passée en dehors de ces horaires est prise en charge à partir de la prochaine ouverture.
Pour les commandes passées peu avant la fermeture, il est conseillé au CLIENT de contacter ACDL par téléphone afin de faciliter leur prise en charge dans les meilleurs délais.
Les crédits SMS achetés n'ont pas de date d'expiration et restent disponibles sur le sous-compte du CLIENT tant que le service d'envoi de SMS est maintenu. L'accès au service peut toutefois être temporairement suspendu en cas de piratage avéré ou de suspicion sérieuse d'accès frauduleux, pour des raisons de sécurité. Cette suspension n'entraîne pas, à elle seule, la perte des crédits SMS non consommés.
Le nombre de crédits consommés dépend de la longueur des messages et des caractères utilisés. Un même message peut entraîner la consommation de plusieurs crédits SMS, conformément aux règles techniques appliquées par le prestataire d'acheminement.

Le CLIENT demeure responsable du contenu des messages envoyés, du choix des destinataires et du respect de la réglementation applicable aux communications électroniques, notamment en matière de prospection commerciale et de protection des données personnelles. Il s'engage notamment à respecter les règles relatives au consentement des destinataires, à leur information ainsi qu'aux possibilités d'opposition ou de désinscription.
L'acheminement des SMS dépend des réseaux et opérateurs de télécommunications. ACDL ne garantit pas la réception immédiate ou systématique de chaque message, sans préjudice de sa responsabilité en cas de manquement qui lui serait imputable.
Les crédits SMS achetés ne sont ni repris ni remboursés, sauf accord particulier, inexécution imputable à ACDL ou disposition légale contraire.

ARTICLE 12 – VENTE DE CONSOMMABLES SUR LE SITE INTERNET

Les consommables proposés sur le site internet d'ACDL sont décrits dans les fiches produits correspondantes.
Le CLIENT est invité à vérifier leur compatibilité avec ses équipements avant de passer commande.
Les commandes sont honorées sous réserve de disponibilité. En cas d'indisponibilité après paiement, ACDL propose au CLIENT, selon les circonstances, un produit de remplacement avec son accord, un nouveau délai de livraison ou le remboursement du produit indisponible.
Les frais et délais prévisionnels de livraison sont indiqués avant la validation de la commande.
Les retours de consommables ne sont acceptés qu'après accord préalable d'ACDL.

ARTICLE 13 – CONDITIONS DE PAIEMENT ET RETARD

Les factures sont payables aux dates et selon les modalités convenues dans les documents contractuels, dans le respect des délais légaux.
Les commandes en ligne réglées par carte bancaire sont payables intégralement au moment de leur validation.
Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable, des pénalités calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) est également due par facture réglée après son échéance, sous réserve des exceptions légales. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification.
En cas de retard persistant après mise en demeure, ACDL peut suspendre les prestations concernées par l'impayé, sous réserve des dispositions légales et contractuelles applicables.

ARTICLE 14 – MANQUEMENTS ET RÉSOLUTION

En cas de manquement suffisamment grave à une obligation contractuelle, la partie lésée peut mettre l'autre partie en demeure d'y remédier dans un délai raisonnable, en principe de quinze (15) jours calendaires, sauf urgence justifiée.
À défaut de régularisation, elle peut demander ou notifier la résolution du contrat dans les conditions légales applicables.
Les conséquences financières de cette résolution sont déterminées selon les prestations réalisées, les fournitures livrées et les dispositions légales applicables.

ARTICLE 15 – RESPONSABILITÉ

Chaque partie répond des dommages directement imputables à ses manquements contractuels, dans les conditions du droit applicable.
ACDL ne saurait être tenue responsable des incidents exclusivement imputables à une utilisation non conforme, à des modifications non autorisées, à des équipements ou logiciels tiers ou à l'environnement informatique du CLIENT.

ARTICLE 16 – CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations non publiques obtenues dans le cadre de ses relations contractuelles, sous réserve des divulgations légalement requises.
Lorsqu'ACDL accède à des données personnelles à l'occasion d'une prestation autorisée, cet accès est limité aux besoins de celle-ci.
Les parties s'engagent à respecter leurs obligations respectives en matière de protection des données personnelles.
Les données nécessaires à la gestion des commandes en ligne, à la facturation, à la livraison et au paiement sont traitées conformément à la réglementation applicable.

ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.
La partie concernée informe l'autre partie dans les meilleurs délais et prend les mesures raisonnables permettant de limiter les conséquences de l'événement.
Les conséquences d'un empêchement temporaire ou définitif sont régies par les dispositions légales applicables.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.
POUR LES PARTIES AYANT TOUTES CONTRACTÉ EN QUALITÉ DE COMMERÇANT, TOUT LITIGE RELATIF À L'INTERPRÉTATION OU À L'EXÉCUTION DES PRÉSENTES CONDITIONS RELÈVERA, SOUS RÉSERVE DES RÈGLES IMPÉRATIVES DE COMPÉTENCE, DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO.
Pour les autres parties, les règles de compétence de droit commun s'appliquent.